

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU SYNDICAL
DELIBERATION N°2023-03-500

Objet : Finances
Demande de financement de soutien à l'ingénierie 2023 à la Région dans le cadre de la contractualisation

Séance du 21 mars 2023

Date de convocation : 14 mars 2023

Membres en exercice : 10 titulaires

Membres présents : 6 à l'ouverture de la séance

Membres votants présents : 6

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 0

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 0

Nombre total de voix : 6 à l'ouverture de la séance

Le quorum est atteint 6/10 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un mars à onze heures, le Bureau Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative : Pierre Martinez, Philippe Gras, Jean Denat, Thierry Féline, Véronique Martin, Thierry Agnel.

Absents excusés : Loïc Fataccioli, André Brundu, Josiane Rosier-Dufond.

Rapporteur : M. Pierre Martinez

Exposé :

Dans le cadre de sa politiques contractuelles territoriales, le Conseil Régional affirme la volonté de contractualiser avec les structures juridiques locales dotées d'un projet de territoire dont les PETR. A ce titre, la Région Occitanie permet aux territoires en démarche de contractualisation et d'animation territoriale spécifique, de bénéficier d'une aide financière.

Le plan d'actions du PETR Vidourle Camargue qui sera mis en place en 2023 se présente ainsi :

Action n°1 : Animation des programmes européens territorialisés et des contrats sur le territoire Vidourle Camargue,

Action n°2 : Mise en œuvre du Contrat territorial avec la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Action n°3 : Soutien auprès des communes pour la contractualisation de la politique Bourg-Centre,

Action n°4 : Mise en œuvre de la dotation « Innovation et expérimentation ».

Son coût de mise en œuvre s'établit comme suivant :

CHARGES DE PERSONNEL DEDIEES AU PLAN D'ACTION 2023				
Fonction	Nom Prénom	Frais salariaux (salaire brut + charges)	Taux ETP lié	Coût plan d'action
Directeur/Contractualisation	CHARLIER Maxime	62 031,36 €	50%	31 015,68 €

Chargé de mission Ingénierie projets contractualisations	CAMBESSEDE S Frédéric	45 689,40 €	Envoyé en préfecture le 21/03/2023
			Reçu en préfecture le 21/03/2023
			Publié le 21.03.2023
			ID : 030-200077857-20230321-202303500-DE
Total frais salariaux du plan d'action 2023			76 705,08 €

Plan de financement :

Conseil régional Occitanie	58,67 %	45 000,00 €
Autofinancement	41,33 %	31 705,08 €
TOTAL		76 705,08 €

A noter qu'aucun financement ne sera sollicité auprès de la Région pour l'animation 2023 du GAL LEADER.

Au regard des échanges entre services et des éléments présentés, il est proposé au Bureau Syndical :

- De solliciter auprès du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée un soutien à l'animation territoriale 2023,
- D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

Résultat du vote :

Vote pour : 6

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président
Pierre MARTINEZ

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture et sa publication le 21.03.23
- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du : 21.03.23

Le directeur général des services, Maxime Chautier